



PROGRESS-IMMO

Barème d'honoraires

du Progress-Store de Saint Maur des Fossés au 10 avenue du Dr Calmette.

VENTE :

Ventes immobilières hors VEFA, immobilier entreprises ou commerces et droit au bail.

Honoraires à la charge du VENDEUR.

Prix net vendeur	Honoraires plafonnés TTC
0 à 190 000 €	10 000 €
190 001 € à 450 000 €	4,9%
450 001 € à 800 000 €	4,5%
à partir de 800 001 €	3,9%

En cas d'Inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.

LOCATION :

Le décret n° 2014-890 paru 1er août 2014 a fixé le plafonnement des honoraires imputables aux locataires.

(location nue ou meublée hors location saisonnière, locaux professionnels, commerciaux, artisanaux ou entreprises).

Les honoraires sont répartis entre le bailleur et le locataire (article 5 de la loi n° 89-462).
Montants plafonnés exprimés en TTC.

Zone (très tendue, tendue, non tendue)	Honoraires à la charge du Bailleur	Honoraires à la charge du Locataire
Très tendue	12€ du m ²	12€ du m ²
Tendue	10€ du m ²	10€ du m ²
Reste du territoire (non tendue)	8€ du m ²	8€ du m ²
Prestations	la visite, la constitution du dossier, la rédaction du bail	la visite, la constitution du dossier, la rédaction du bail

- Concernant les prestations de réalisation de l'état des lieux, le plafond est fixé à 3 € TTC par m² de surface habitable quelle que soit la zone concernée.



PROGRESS-IMMO

LOCATION ENTREPRISE :

(locaux professionnel, commerciaux, artisanaux ou entreprises)

	Bailleur	Locataire
Honoraires	15 % TTC du loyer annuel HT hors charges	15 % TTC du loyer annuel HT hors charges

VENTE ENTREPRISE:

Ventes immobilières locaux commerciaux ou professionnels, entrepôt, fond de commerce, droit au bail

Prix net vendeur	Honoraires plafonnés TTC
0 à 190 000 €	10%
190 001 € à 450 000 €	7%
450 001 € à 800 000€	6%
à partir de 800 001 €	5%

En cas d'Inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.

VENTE VEFA:

Ventes immobilières VEFA.

Honoraires plafonnés TTC
5%

En cas d'Inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.